CAMBRIOLAGES :

ayez les bons réflexes !

En matière de cambriolage, mieux vaut prévenir que guérir. Adoptez donc les bons réflexes pour faire de votre habitation un lieu sûr et réduire les risques !

Le saviez-vous ?

1000

Près de 1000 cambriolages sont commis chaque jour en France (un toutes les 2 minutes 30).

5'

Après 5 minutes infructueuses de tentatives d'effraction, le cambrioleur renonce.

15'

Un cambriolage exède rarement 15 minutes.

95%

95% des cambrioleurs prennent la fuite en cas de déclenchement d'une alarme.

80%

80% des cambriolages sont commis durant la journée

Le cambrioleur agit de préférence pendant **l'absence des habitants.**

La plupart du temps, le cambrioleur pénètre dans l'habitation **par l'arrière.**

Les objets les plus dérobés sont **peu volumineux** et facilement revendables (bijoux, matériels numériques, informatiques…) et l'argent liquide.

LE CAMBRIOLEUR EST UN ÊTRE RATIONNEL

Son objectif est d'obtenir le maximum de gain en un minimum de temps et en limitant autant que possible le risque d'être repéré. Il va donc rechercher tous les locaux pouvant combiner ces critères. Si l'ensemble de ces éléments n'est pas réuni ou si un obstacle survient, le cambrioleur renonce ou reporte son projet.

MORSANG SUR ORGE

Malheureusement, aucun appartement ou maison ne peut être protégé à 100 %.

Rien ni personne n'empêchera des cambrioleurs décidés et bien outillés d'entrer par effraction dans un logement pour s'emparer du bien d'autrui.

Fermez portes, fenêtres et volets et toute ouverture secondaire (garage, dépendance), même durant une courte absence dans la journée. Verrouillez votre porte, même lorsque vous êtes chez vous.

Multipliez les obstacles contre l'intrusion : barrière, clôture, portail, volet roulant...

Équipez-vous d'une **porte d'entrée solide**, voire blindée, et d'une **serrure de sécurité.**

Changez vos serrures lors de votre emménagement ou si vous avez perdu vos clefs. **Ne laissez jamais vos clefs cachées** à proximité de votre domicile (pot de fleur ou paillasson).

Rangez outils, échelles et matériel de jardinage afin qu'ils ne puissent pas être utlisés pour vous cambrioler.

Equipez les abords extérieurs de votre habitation d'un **éclairage** s'activant à la détection de mouvement.

Installez un **système d'alarme.**

Ne laissez jamais un inconnu pénétrer dans votre logement. Exigez de tout visiteur la présentation d'une carte professionnelle.

Ne laissez pas vos clefs de voiture, portefeuille ou sac à main **à l'entrée de la maison.**

En matière de prévention, l'essentiel est de compliquer l'action des cambrioleurs pour les décourager. Cela ne signifie pas forcément transformer son domicile en forteresse. Pour limiter les risques, quelques règles de bon sens sont aussi indispensables que des équipements de protection !

Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle.

Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces à votre domicile.

Ne laissez pas d'objets de valeur en évidence. Placez votre argent, vos papiers, bijoux, objets de valeur en lieu sûr (coffre-fort) ou cachez-les dans des endroits inhabituels.

Photographiez et inventoriez vos objets de valeur (preuve d'achat, numéro de série...).

Protégez vos données personnelles (codes d'accès, numéros de carte bancaire...). Pas de trace écrite dans un carnet ou un répertoire numérique non sécurisé.

Ne signalez pas votre absence sur votre répondeur ou sur les réseaux sociaux.

Ne laissez pas votre habitation trahir votre absence. Laissez des signes visibles de présence : relevez ou faites relever le courrier dans la boite aux lettres, activez diverses sources lumineuses par des minuteries...

Prévenez un voisin de confiance ou le gardien de l'immeuble **en cas d'absence prolongée.** Toute l'année, signalez votre absence aux forces de police municipale et nationale dans le cadre de **l'opération tranquillité vacances.**

Vous êtes témoin ou victime d'un cambriolage ?
Contactez immédiatement la police nationale (17)

Ne prenez aucun risque inconsidéré, votre vie vaut plus que vos biens. Tentez de mémoriser des éléments sur le voleur (physionomie, vêtements...) et/ou son véhicule (modèle, immatriculation...) pour renseigner les forces de l'ordre.

- **Ne touchez à rien** en attendant l'arrivée de la police.
- **Faites un inventaire** précis des objets volés et communiquez-le à la police.
- **Faites immédiatement opposition** auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier).
- **Signalez le vol** de vos carte d'identité, passeport ou titre de séjour.
- Procédez au plus vite aux réparations et au **changement des serrures.**
- **Déposez plainte** (même en cas de faible préjudice) à l'antenne de police la plus proche du lieu de l'infraction. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- **Déclarez le vol à votre assureur**, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés.

MORSANG SUR ORGE

POLICE MUNICIPALE

CONTACTS UTILES

Police Municipale :

Tél. 01 69 25 39 17

Mail : police.municipale@ville-morsang.fr

Police nationale :

Tél. 17

Commissariat de police de de Juvisy-sur-Orge

Place du Maréchal Leclerc, 91260 Juvisy-sur-Orge

Tél. 01 69 84 30 30